



## **Déclaration Préalable au CHSCT33 du 02 février 2021.**

Le gouvernement nous demande d'apprendre à vivre avec le virus, alors qu'il ne tire lui-même aucune leçon de ses erreurs et que nous revivons en pire l'année 2020.

Alors même que la situation sanitaire se détériore de jours en jours et qu'elle dégrade les conditions de vie et de travail, le ministère des finances poursuit sa mise en œuvre de réformes sauvages et de démantèlement des services, qui détruisent inexorablement les conditions d'exercices de nos missions.

Ces situations provoquent une augmentation de la charge de travail alors que l'on persiste à supprimer des emplois :

- il faut des bras dans les services pour mettre en œuvre les mesures de soutien à l'économie dont notre ministre est si fier ;
- les contrôles aux frontières, dans les aéroports et sur le territoire, la fourniture de données à un rythme inédit... tout cela nécessite des moyens supplémentaires.

Dans ce contexte sanitaire complexe et durable, emprunt de contraintes multiples, à géométrie variable au gré des vagues épidémiques, poursuivre des projets mortifères de destruction du réseau, de démantèlements et de restructurations-délocalisations de services, de transferts de tâches entre administrations, avec son cortège d'angoisse et de mal-être au travail, est proprement irresponsable.

**A ces perspectives sombres pour nos missions, s'ajoute un accompagnement social, celui des décrets du 23 décembre 2019, qui ne prévoit plus d'affectation en surnombre mais conditionne le reclassement en cas de restructuration à la vacance d'un emploi au sein des directions du Ministère. Ils prévoient aussi une indemnité dont le montant n'a pas été réévalué et qui n'amortira pas les frais de changement de domicile que les agents devront engager.**

**Que dire des sommes allouées pour financer des formations qui ne dépassent pas 2000 euros dans le meilleur des cas.**

**Pour notre part, soyez en certains nous ne nous interdirons aucun appel à la mobilisation des personnels tant qu'aucun moratoire sur les réorganisations et transferts de mission en cours ne sera décidé.**

**Les irresponsables sont ceux qui continuent le démantèlement des services publics par temps de pandémie.**

**De nombreux secteurs professionnels sont entrés en lutte ces dernières semaines (énergie, santé, éducation ...). Nous ne serons pas en reste et la CGT appelle à des arrêts de travail le 04**

## **février prochain, journée de lutte interprofessionnelle, pour enfin sortir de la nasse dans laquelle on nous maintient.**

Nous exigeons des réponses à nos multiples revendications depuis des mois :

- moratoire sur les restructurations de tous types et sur les suppressions d'emplois en pleine recrudescence pandémique,
- réduction du temps de travail avec des journées banalisées en compensation de la mise en place des couvre-feux,
- réunion à tous les niveaux des CHSCT et leur tenue pour partie en présentiel, dans le strict respect des gestes barrières.

Sur le télétravail, si des efforts notables ont été accomplis sur le département, ils restent en revanche globalement disparates selon les administrations et encore insuffisants dans certains services, notamment en termes de jours télétravaillés et à l'aune d'un énième confinement, un an après le début de la crise.

Le taux de télétravailleurs serait aujourd'hui en baisse, alors que le ministère reconnaît lui-même, qu'il s'agit de la méthode la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus. Les statistiques sur le télétravail ne sont plus communiquées depuis quelque temps par la DRFIP.

Les nombreux cas contacts identifiés la semaine dernière à l'Hôtel des douanes en suite de cas positifs interrogent aussi sur la façon dont le télétravail est déployé dans les bureaux de la DI de Bordeaux.

Nous exigeons en outre avec vigueur, la levée des freins techniques à l'activité syndicale qui s'assimilent aujourd'hui à de l'entrave, alors que notre nouveau ministre M. Dussopt continue la tournée des popotes, sans être soumis à aucune jauge. On organise aussi sans vergogne des réunions pour la mise en place de conseillers aux décideurs locaux, l'on signe entre directions en grande pompe, des partenariats de contrôles allégés. Est-cela la conception aux finances de la démocratie ?

M. Le Président du CHSCT, nous suggérons en outre, la préparation de campagnes de vaccinations sur les sites les plus importants du département, sur la base bien entendu, du volontariat et de façon prioritaire, pour les collègues en contacts rapprochés avec le public.

Notre instance se doit de se pencher aussi avec la plus grande attention sur la dégradation navrante des conditions matérielles de travail, dans des locaux nécessitant pour la plupart, la mise en place de programmes ambitieux de rénovation et d'entretiens thermiques.

Il est au demeurant inadmissible que des locaux neufs censés répondre aux conditions de vie moderne, ne puissent encore apporter un confort thermique adéquat, tel que le décrit la situation vécue par les agents de la MFS de Blaye ou encore celle du CFP de Lesparre à la DRFIP, depuis leurs récentes installations.

Comment comprendre également sauf à répondre uniquement à des critères de densification à outrance, que la restauration collective n'ait pas été convenablement pensée, pour l'accueil des futurs agents de la Douane et de l'Insee, qui vont migrer à l'horizon 2023, dans des locaux de l'immeuble INSIGHT de Bordeaux, en cours de construction ?

S'agissant du point 4, à l'ordre du jour concernant le déménagement du bureau des douanes d'Agen nous exigeons que si le projet conduit à une dégradation des conditions de travail des agents et à la non prise en compte des contraintes opérationnelles, il soit abandonné.

Enfin, toujours sur le même sujet, nous rappelons à la Direction des douanes pour la seconde fois, que les représentants des personnels sont les agents élus ou désignés en suite des dernières élections professionnelles et qu'il ne s'en trouve aucun placé auprès des services de la préfecture du Lot et Garonne. Il n'y a pas non plus de réunions paritaires qui ont à traiter des questions d'organisation ou de santé et sécurité de la DGDDI au sein des préfectures.